

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L.) à La Trinité de Réville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 22 juin 2017

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 13

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme GOETHEYN, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : Mme BLOTIERRE a donné pouvoir à Mme VATINEL, M. PENVEN a donné pouvoir à M. GRIHAULT.

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Résidence Serge DESSON : fixation des loyers au titre de l'année 2017

Monsieur le Président rappelle la délibération D059/2017 relative aux modalités de calcul des loyers et indique que ces derniers doivent être révisés au titre de l'année 2017.

Monsieur le Président précise que le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs, de la Communauté de Communes du Canton de Broglie, de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, de l'Intercom du Pays Brionnais et de l'Intercom Risle et Charentonne n'a pas permis d'instruire cette révision au 1^{er} janvier.

Aussi, il propose d'appliquer cette révision, au 1^{er} juillet 2017, telle qu'indiquée ci-après :

	<u>Loyers mensuels 2016</u>	<u>Loyers mensuels au 1^{er} juillet 2017</u>
Type 1 :	504,48 €.....	504,48 €
Type 2 :	533,97 €.....	533,97 €
Type 3 :	569,63 €.....	569,63 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Monsieur le président soumet également à l'approbation du Conseil d'Administration la révision suivante pour la location de garages et de la chambre d'hôte :

Garage : 54.65 € / mois (2016 : 54,65€/mois)

Chambre d'Hôtes : 15,24 € / nuit (2016 : 15,24€ / nuit)

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le montant des loyers mensuels ci-dessus énoncés ainsi que le montant mensuel de la location des garages et le prix de la nuitée de la chambre d'hôtes, applicables au 1^{er} juillet 2017.
 - ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017